Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Jeudi 20 décembre 2018 – 09h00

Salle Lutenbacher

Préfecture de la Dordogne

ORDRE DU JOUR

- Demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale concernant la création d'un ensemble commercial par la création d'un commerce spécialisé en motoculture sous l'enseigne PERIGOURDINE MOTOCULTURE à Chancelade

Préfecture de la Dordogne – 2, rue Paul Louis Courier – PERIGUEUX
Tél : 05 53 02 24 24 – Fax : 05 53 08 88 27
Adresse postale : Services de l'Etat – Préfecture – Cité administrative – 24024 PERIGUEUX Cedex
Mél : prefecture@dordogne.gouv.fr